



ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE **BIOLOGIE ET GÉOLOGIE**  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Secrétariat APBG :  
BOITE POSTALE 8337  
69356 LYON CEDEX 08  
FRANCE

Tél. + 33 (0)4 78 74 47 22  
Fax + 33 (0)4 78 01 22 14  
e-mail : apbg@wanadoo.fr

## *Analyse et propositions du Comité national de l'APBG*

*à propos des projets ministériels, parlementaires  
et de l'Académie des sciences  
pour l'enseignement des sciences  
et en particulier des SVT, en collège.*

*Le ministère de l'éducation nationale, avec l'Académie des sciences, lance une expérimentation, dès la rentrée 2006, d'un enseignement intégré de « science et technologie en classe de 6<sup>e</sup> ».*

*Le Comité national de l'APBG, réuni le 11 juin à Paris, après avoir analysé les conditions d'expérimentation prévues par les textes, a voté à l'unanimité l'argumentaire ci-dessous.*

*Le CN a aussi décidé de contacter les différents partenaires syndicaux et associatifs ainsi que le ministère, pour faire connaître les positions fondamentales de l'Association vis-à-vis d'une remise en cause possible de la spécificité de l'enseignant de SVT.*

Dans les conclusions de la mission parlementaire présidée par J.-M. Rolland, comme dans les textes ministériels et les recommandations de l'Académie des sciences, le CN de l'APBG considère qu'il y a des affirmations et des propositions qui laissent apparaître des oublis, des confusions ou des amalgames qui peuvent avant tout nuire aux collégiens et à leur avenir.

1 - Les sciences de la vie et de la Terre sont un enseignement scientifique à part entière depuis maintenant plus de 30 ans. Elles participent pleinement à la formation culturelle citoyenne et scientifique des collégiens, qui aujourd'hui ont une réelle appétence pour les SVT.

La vie quotidienne des adolescents, dans une société médiatisée, nécessite de plus en plus, pour répondre à leurs interrogations, un savoir scientifique.

L'évolution actuelle du marché de l'emploi ouvre de nouvelles perspectives de carrières dans les domaines des biotechnologies, de la santé, de l'accompagnement paramédical, de l'encadrement des personnes âgées ainsi que du développement durable.

2 - L'enseignement des SVT est un enseignement expérimental nécessitant des travaux pratiques en groupes restreints. La recherche pédagogique a, depuis plus de 35 ans, fondé cet enseignement sur la découverte et la participation active de l'enfant dans une démarche d'investigation. Cette méthodologie pleinement appliquée depuis plus de 20 ans est celle qui est présentée aujourd'hui comme novatrice.

Mais progressivement les conditions d'enseignement ont régressé et obligé, à l'encontre de tout ce qui est prôné, de faire un enseignement en classe entière, totalement hétérogène. La circulaire de rentrée 2006 supprime même toutes possibilités de faire des groupes restreints (à l'exception de (0,5 h) en sixième).

Toute mise en œuvre d'un enseignement scientifique expérimental en collège qui ne prévoirait pas les conditions de groupes restreints pour les élèves (TP) pour une partie de l'horaire serait vouée à un échec et serait un leurre pour les parents et les élèves.

3 - De nombreux projets prônent l'intervention de plusieurs professeurs des écoles dès le cycle 3, c'est donc là que devrait se faire la transition entre le professeur des écoles unique et les professeurs spécialistes, dont celui de SVT, enseignant dès la 6<sup>e</sup>.

4 - Tous les spécialistes de l'enseignement supérieur s'accordent sur le fait que dans notre domaine bi-disciplinaire (biologie, géologie), au moins quatre années de formation (ancienne maîtrise) sont nécessaires pour acquérir les connaissances disciplinaires indispensables. De plus, la formation aux pratiques pédagogiques nécessite une année supplémentaire au minimum. C'est pourquoi le CN rappelle sa position sur le recrutement des enseignants au niveau mastère.

Dans ce contexte, le CN s'interroge : comment envisager d'acquérir en seulement 3 ans (licence) la formation scientifique correspondant à 5 disciplines (biologie, géologie, physique, chimie et technologie) comme l'envisage un projet actuel ?

5 - Les enseignants spécialistes de SVT, du fait de leur sujet d'étude « le vivant et son support la Terre », des programmes et de l'évolution de la recherche pédagogique sont toujours prêts à travailler en équipe, aussi bien au niveau des thèmes de convergence que des IdD.

Pour l'APBG, l'intérêt majeur est avant tout la formation de notre jeunesse pour en faire des citoyens responsables capables de s'adapter aux différentes tâches professionnelles futures. Il faut pour cela des professeurs spécialistes de haut niveau travaillant en équipes interdisciplinaires dans des conditions réelles d'un enseignement à dominante expérimentale, lequel est incompatible avec la suppression des groupes restreints en collège.

Le Comité national de l'APBG  
Paris, le 11 juin 2006

Secrétariat APBG :  
BOITE POSTALE 8337  
69356 LYON CEDEX 08  
FRANCE

Tél. + 33 (0)4 78 74 47 22  
Fax + 33 (0)4 78 01 22 14  
e-mail : apbg@wanadoo.fr

*Pour que l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre au collège et au lycée remplisse pleinement son double rôle de formation de culture générale indispensable à tous et permette une meilleure orientation vers les emplois induits par la biologie comme par les sciences de la Terre, le Comité national de l'Association des Professeurs de Biologie Géologie fait un ensemble de propositions au service des jeunes collégiens et lycéens.*

Le système éducatif, à tous les niveaux, se doit d'accompagner et de garantir au mieux l'avenir des élèves dans un contexte socio-culturel en constante évolution.

L'énorme potentiel d'emplois qui s'ouvrent (dans les secteurs de la nutrition, de l'agriculture biologique, du développement durable et surtout des professions d'accompagnement des personnes âgées) et l'importance prise par les SVT dans les divers domaines de la vie du citoyen nécessitent un renforcement de la formation en SVT.

Par ailleurs on assiste actuellement à une régression en ce qui concerne les conditions de l'enseignement des SVT.

L'APBG propose donc un certain nombre de mesures susceptibles de contribuer à l'amélioration du système actuel, dans l'intérêt des élèves.

#### ○ A l'école élémentaire

Pour palier la carence de formation scientifique des jeunes, il faut appliquer les programmes de science et généraliser un professeur d'école à dominante scientifique au cycle trois (CM1, CM2).

#### ○ En collège

Il faut un enseignement de SVT de 2h dont 1h en groupes restreints, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, doit être rétabli afin de préserver l'aspect expérimental de notre discipline. Le professeur spécialiste de SVT, dès la 6<sup>e</sup>, doit traiter toutes les questions liées aux domaines cités précédemment et en particulier les domaines scientifiques et les bases techniques nécessaires à la compréhension des contenus formatifs des programmes de SVT. Cet enseignement se fera en lien avec l'équipe pédagogique concernée.

L'évaluation des SVT, comme enseignement scientifique, doit être prévue à l'écrit du brevet des collèges.

#### ○ En lycée

❖ En seconde de détermination, l'horaire de SVT doit être, pour l'équilibre de la formation scientifique, porté à 3h dont 2h de TP. Un enseignement de détermination, (« méthodes et culture scientifiques »), de 3h, avec les SVT, la physique chimie et les mathématiques doit être proposé à tous.

##### ❖ Pour la série S :

- en 1<sup>ère</sup> S, l'horaire actuel de 2h + (2h), qui permet d'atteindre les objectifs pédagogiques et cognitifs offrant une réelle formation sera maintenu ;

- en terminale S il faut, de même, un horaire de 2 + (2h) ;

- en spécialité, l'horaire de 2h en TP sera maintenu.

En ce qui concerne le baccalauréat il faut, pour l'épreuve d'ECE, un coefficient 1, indépendant et s'ajoutant à celui de l'écrit (coefficient 6 ou 8 avec la spécialité).

##### ❖ Pour les séries ES et L :

- en 1<sup>ère</sup> ES, dans le cadre actuel de l'horaire de 0,5h + (1h), il faut une réelle application des objectifs des programmes de culture scientifique ;

- en 1<sup>ère</sup> L, l'enseignement des SVT doit avoir un horaire de 0,5 + (1h) dans la même optique culturelle.

- en terminales ES et L, l'APBG demande la création de 2 options scientifiques en continuité avec l'enseignement de première et axées sur un rôle de culture scientifique et technique mais avec un programme spécifique permettant de postuler vers les métiers paramédicaux ou liés, soit aux pathologies du vieillissement, soit à l'environnement. Les deux options seront évaluées au baccalauréat par une épreuve.

##### ❖ Cas des TPE

Il est indispensable de rétablir, en terminale, les TPE qui permettent de développer le travail en équipe pour les enseignants et les élèves, l'autonomie et l'esprit d'initiative pour ces derniers.

#### Formation initiale des professeurs

La formation des enseignants du secondaire, de la 6<sup>e</sup> à la terminale, nécessite, dans les domaines des sciences de la vie et de la Terre, quatre années de formation scientifique et une cinquième année qui doit être consacrée à la formation pour l'enseignement et donc aboutir à un master universitaire permettant les concours nationaux de recrutement.